

C H A M P A G N E - S U R - L O U E

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Février 2026**

Présents : M-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT- Jean-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Dominique MARTEAU

Absent/excusé : 0

Secrétaire de séance : J-N COTE

1. APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL**2. Le CFU DU BUDGET PRINCIPAL FAIT RESSORTIR LES RESULTATS SUIVANTS**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne :

- le Compte Administratif
- et le Compte de Gestion
- Institué par l'article 242 de la loi de finance 2019, il a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires. Le bilan de cette expérimentation ayant été positif, le CFU est généralisé pour l'ensemble des collectivités à partir de l'exercice 2026.

Section Fonctionnement	Section Investissement	Résultat Cumulé
-------------------------------	-------------------------------	------------------------

	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat 2024 reporté en 2025		42 140,92 €	8 755,77 €		8 755,77 €	42 140,92 €
Exercice 2025	78 829,05 €	94 278,89 €	111 067,92 €	92 413,24 €	189 897,87 €	186 692,13 €
Résultat 2025		15 448,94 €	18 654,68 €		3 205,74 €	
Résultat cumulé 2024+2025		57 589,86 €	27 410,45 €			30 179,41 €
Résultat Définitif		57 589,86 €	27 410,45 €			30 179,41 €

Après présentation du CFU du budget principal par le 1^{er} Adjoint, le maire quitte la salle, pour permettre aux membres du conseil municipal restants de voter :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal

Délibération 01/2026

3. AFFECTION DES RESULTATS

Le Maire expose au Conseil municipal les éléments suivants :

En FONCTIONNEMENT : compte-tenu de :

- L'excédent antérieur de résultat de fonctionnement reporté au 002 sur le BP 2025 de **42 140,92 €**
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à..... 94 278,89 €
- Les dépenses de fonctionnement 2025 s'élèvent à..... - 78 829,95 €
- Le résultat de fonctionnement 2025 de **15 448,94 €**

Le résultat Global de Fonctionnement 2025 s'élève à **57 589,86 €**

En INVESTISSEMENT : compte-tenu du :

- Résultat antérieur d'investissement reporté au 001 sur le BP 2025 était de..... - 8 755,77 €
- Les recettes d'investissement s'élèvent à..... 92 413,24 €
- Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à..... 111 067,92 €
- Le résultat d'investissement 2025 de - 18 654,68 €
- Le résultat Global d'Investissement 2025 s'élève à..... - 27 410,45 €

Le résultat Global de Fonctionnement et Investissement 2025 s'élève à **30 179,41 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le report proposé de résultats suivants porté au budget primitif 2026, soit :

- Le report au R002 à la section de fonctionnement 2026 de..... **30 179,41 €**
- Le report au D001 à la section d'investissement 2026 et au titre R1068de..... **27 410,41 €**

Délibération 02/2026

4. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Après approbation du CFU et de la répartition du report des éléments proposés sur 2026, il est procédé à la présentation du budget prévisionnel 2026

	Section Fonctionnement		Section Investissement		GLOBAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report Ex 2025		30 179,41 €	27 410,55 €		27 410,55 €	30 179,41 €
Prévisions 2026	117 979,00 €	87 799,59 €	49 029,55 €	76 440,00 €	167 008,55 €	164 238,59 €
TOTAL BP	117 979,00 €		76 440,00 €		194 419 €	

Le résultat positif de la section de fonctionnement enregistré en 2025 a permis de générer : de l'auto-financement à hauteur de : **30 179,41 €** basculés en Investissement. Après lecture et analyse ligne à ligne des postes budgétaires, les membres du conseil ont approuvé, à l'unanimité le **budget primitif 2026**, **Délibération 03/2026**

5. TAXES LOCALES :

Les membres du conseil, après concertation, souhaitent maintenir à l'identique le taux des taxes locales, qui demeure celui voté en 2021.

- *Taux de la Taxe Foncière propriétés bâties maintenu à 39,41%*
- *Taux de la Taxe Foncière sur propriétés non bâties : maintenu à 23,34%*
- *Taux de la Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres maintenu à 7,73%*

Et adoptent à l'unanimité des présents

Délibération 04/2026

6. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS / Délibération 05/2026

6.1 Ecole des Chats d'Arbois

Pour aider cette association dans sa campagne de prévention sanitaire en matière de stérilisation des chats errants, sur la commune et ses environs, il a été décidé, après concertation d'octroyer une subvention à hauteur de 150 €.

6.2 ADMR MOUCHARD

Actuellement, sur le village, 3 personnes sont concernées ; conscients que ce service est très utile auprès des habitants - apportant une prestation en matière de livraison des repas à domicile, aide au ménage pour personnes seules, ainsi qu'en téléassistance - Il a été décidé, d'attribuer une subvention équivalente à 200 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal ont répondu favorablement aux propositions, à l'unanimité des présents.

7. PRESENTATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL : remise en amont de la convocation du CM

Lors du conseil communautaire du 17 décembre 2025, le périmètre du futur **SCOT du Pays Dolois** a été arrêté. Il regroupe **4 intercommunalités**, soit **124 communes** pour environ **86 000 habitants**.

Le Pays Dolois, ayant le statut d'association, ne pouvant porter le SCOT, il est proposé de créer un **Syndicat Mixte** composé des EPCI suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Communautés de communes Jura Nord, Plaine Jurassienne et Val d'Amour

Ce Syndicat aura pour missions : l'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre, le suivi ainsi que la révision du SCOT, conformément au code de l'urbanisme.

La mise en œuvre du SCOT constitue une priorité pour le développement des territoires ruraux et permettra la mise à jour du PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal).

Après prise en compte des éléments exposés, le conseil municipal, après délibération s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'engagement du Val d'Amour au sein du futur Syndicat Mixte. **Délibération 06/2026**

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à : 20h 00

